



BASSINS

Informations Conseil Communal 13 décembre 2018

Wifi 1 : SALLE_GYM_BASSINS_BACK

PWD : BoisSuisse2015

Wifi 2 : SALLE_GYM_BASSINS_FRONT

PWD : BoisSuisse2015



BASSINS

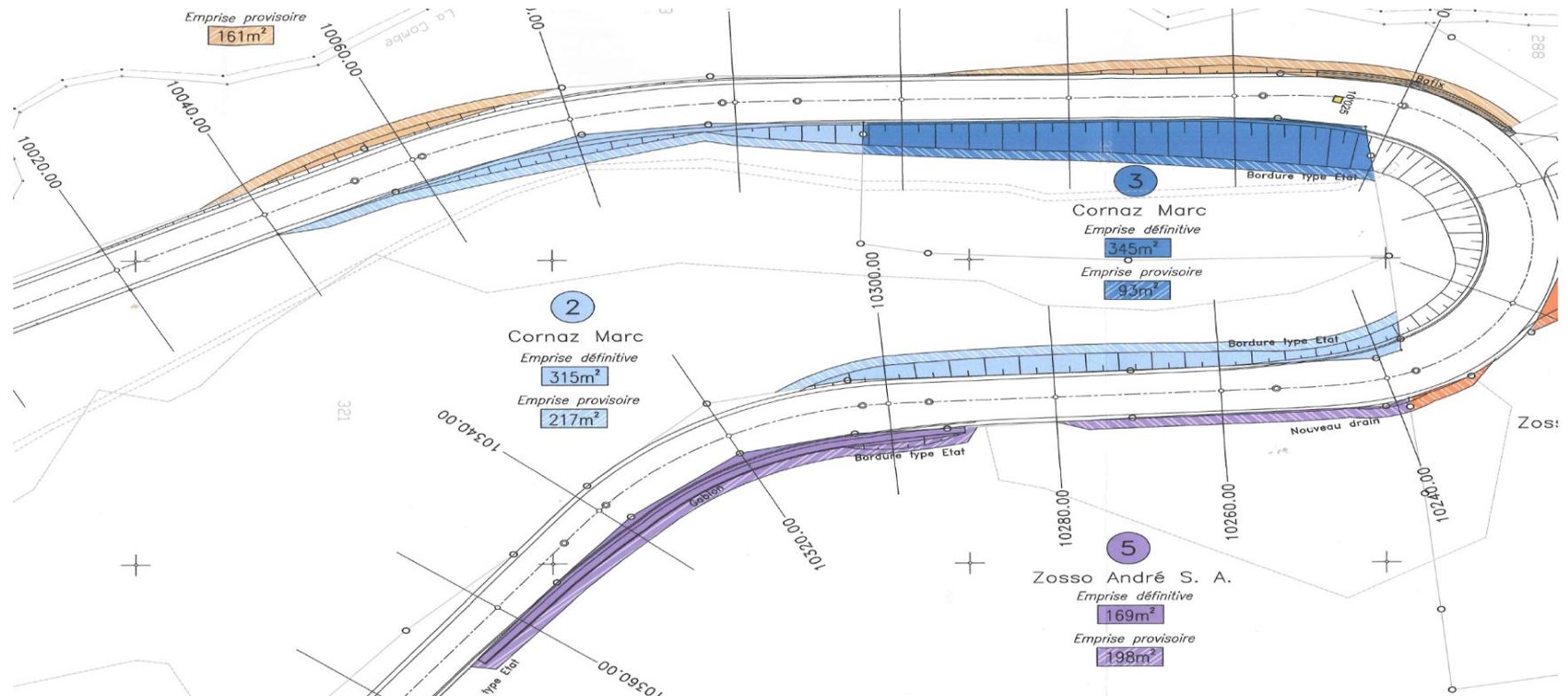
RC 32 C-S La Cézille – Bassins village

	DÉPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES ET DES RESSOURCES HUMAINES DIRECTION GÉNÉRALE DE LA MOBILITÉ ET DES ROUTES DIVISION INFRASTRUCTURE ROUTIÈRE		
	RC 32-C-S	la Cézille - Bassins	
COMMUNES DE BASSINS SITUATION Axe 1 AVANT-PROJET			
Dressé	DIVISION INFRASTRUCTURE ROUTIÈRE	N° d'affaire	Plan n°



BASSINS

RC 32 C-S La Cézille – Bassins village





BASSINS

RC 32 C-S La Cézille – Bassins village

Séance avec la Municipalité



Séance avec les propriétaires concernés



Mise à l'enquête publique en juin idéalement



Si tout se passe bien et sans opposition

- Crédit cantonal en septembre 2019
- Travaux en 2020





BASSINS

LAT

COMMUNE DE BASSINS

RÉVISION DU PLAN GÉNÉRAL D'AFFECTATION (PGA)

En rouge :

Modifications apportées suite au retour de l'examen préalable complémentaire du 22 mai 2017



Dossier n°	1824
Version (examen préalable)	22.05.2014
Version (examen complémentaire)	29.08.2016
Version (exa. complémentaire n°2)	12.02.2018



BASSINS

COMMUNE DE BASSINS

RÉVISION DU PLAN GÉNÉRAL D'AFFECTATION (PGA)



**Service du développement
territorial**

Avenue de l'Université 5

1014 Lausanne

www.vd.ch/sdt

Municipalité
de la Commune de Bassins
Place de la Couronne 4
1269 Bassins

Lausanne, le 27 février 2019



BASSINS

LAT

ETAT DE LA CONCERTATION

La Commune de Bassins a entamé la révision conjointe de son PDCom et de son PGA et a transmis ces documents au SDT pour examen préalable en juillet 2014. Un examen préalable complémentaire avait été demandé à la Commune en 2015. Après réception des documents en septembre 2016, et au vu des points encore sujets à modifications, le SDT a demandé à la Commune de revoir certaines parties de ces documents. Il s'agit dès lors d'effectuer l'examen préalable complémentaire II.

Les principales exigences relevées lors du dernier examen préalable complémentaire I concernaient :

- les dangers naturels ;
- le dimensionnement correct de la zone à bâtir ;
- l'affectation des parcelles non-bâties en zone d'habitation de très faible densité;
- la délimitation des aires forestières et sylvo-pastorales ainsi que de la lisière ;
- la protection des sites naturels et des biotopes ;



BASSINS

LAT point crucial à corriger avant la mise à l'enquête

ZONE À AFFECTATION DIFFÉRÉE

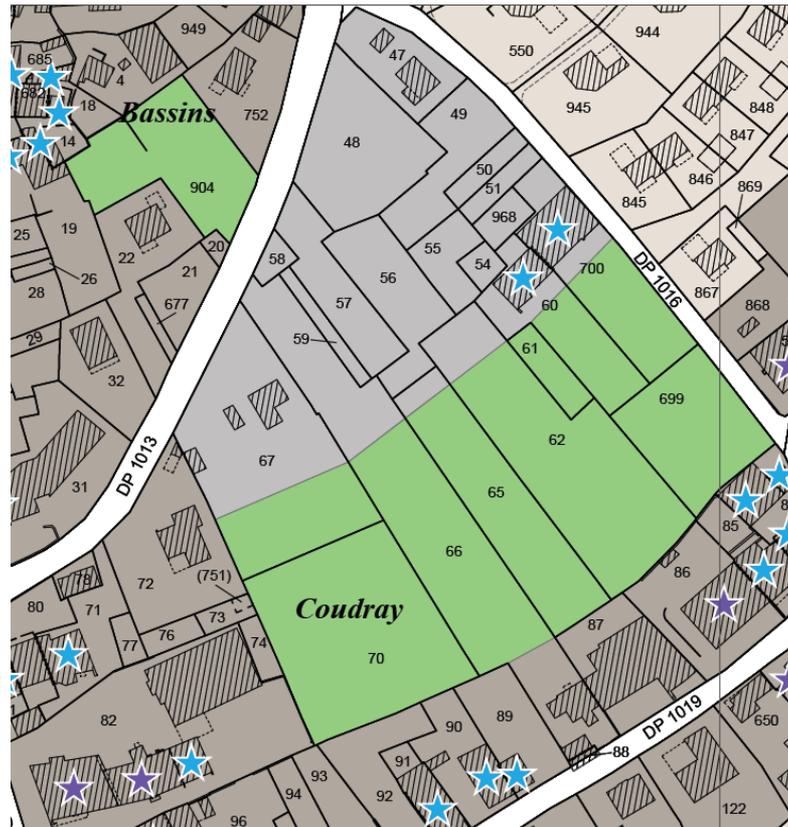
La zone à affectation différée n'est pas prévue par la LATC et a été explicitement supprimée par le Grand Conseil. De ce fait, le SDT demande de :

- supprimer définitivement cette affectation de la planification. La réalisation de ce secteur à long terme, comme indiqué dans le PDCoM, est correcte. Toutefois, les terrains n'étant actuellement pas disponibles, il s'agit, dans le cadre de cette planification, de les dézoner afin de ne pas créer des réserves de zone à bâtir non disponibles.



BASSINS

LAT point crucial à corriger avant la mise à l'enquête





BASSINS

COMMUNE DE BASSINS

RÉVISION DU PLAN DE GESTION (PGA)

Modif

mentaire du 22 mai 2017

**Objectif final :
mise à l'enquête
avant l'été**

Dossier n°	1824
Version (examen préalable)	22.05.2014
Version (examen complémentaire)	29.08.2016
Version (exa. complémentaire n°2)	12.02.2018



BASSINS

Prochains débats

- Plafond d'endettement à corriger
- Règlement du personnel
- Règlement des eaux usées
- Règlement de l'eau sous pression adaptation